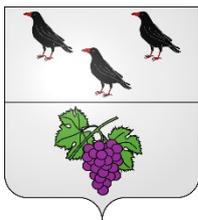


**COMMUNE D'ANDREST****PROCES VERBAL DE SEANCE  
SEANCE 9 du 9 Octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf octobre à vingt heure, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis DINTRANS Maire.

**PRESENTS** : Mme Dominique PAPOT, MM. Stéphane CLOIX, Michel FONTAN, Baptiste HANSE, Mmes Virginia MARGIER, Aurélie PAILHAS,

**ABSENTS EXCUSES** : Jérôme LENDRES (procuration à Louis DINTRANS), Karen TUAL (procuration à Aurélie PAILHAS), Jean-François COMBESCOT (procuration à Baptiste HANSE)

**ABSENTS** : Christina CHEVALIER.

**Date de convocation : 4 octobre 2024 - Date d'affichage de la convocation : 4 octobre 2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents : 6 – Nombre de votants : 10**

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.  
Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Dominique PAPOT a été nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE - RAPPORTEUR Louis DINTRANS**

- Approbation du procès-verbal du 4 septembre 2024 –
- Modification du sens de numérotation de la résidence OPH « les palombes » rue Lucie Aubrac

**DELIBERATIONS****DCM 2024-26 MODIFICATION DU SENS DE NUMEROTATION de la résidence OPH « les Palombes »  
rue Lucie Aubrac**

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 6 octobre 2022, le Conseil Municipal avait décidé de l'attribution du nom de rue, pour la voie desservant la future résidence séniors de l'OPH65, ainsi que la numérotation des dix-sept lots existants selon un plan établi.

Or, cette numérotation ne correspond pas aux numéros de villas, indiqués sur le permis de construire déposé par L'OPH, et risque d'induire en erreur bon nombre de personnes.

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de la nouvelle numérotation des villas de la Résidence les Palombes, rue Lucie AUBRAC définie selon le plan joint.  
*Aucune remarque n'est formulée. Décision adoptée à l'unanimité*

**Procès-verbal validé le, 6/11/2024**

**La secrétaire,**

**Le Maire,**

Dominique PAPOT

Louis DINTRANS